

FRAIS REELS → complet

Une assistante de direction travaillant dans une école se rend 160 jours par an sur son lieu de travail, situé à 25 kms de son domicile. Elle effectue également des missions pour l'école pour lesquelles elle parcourt 3000 kms sur l'année, et elle n'est pas remboursée pour ces déplacements. Au total, avec son véhicule, elle roule 25000 kms par an.

Elle a eu les frais suivants :

- Assurance véhicule : 734,55 EUR
- TC et TMC : 245,00 EUR et 495,00 EUR
- Frais carburant (essence) : 1541,32 EUR (le véhicule émet 99 g de CO₂ par km)
- Elle a acheté le véhicule 22400 EUR en 2019
- Elle a fait mettre un kit de pneus neige : 948,00 EUR
- Elle a eu un procès parce qu'elle était mal garée dans le cas d'une représentation de l'école : 130 EUR

Elle a également eu les frais suivants :

- Immeuble, elle utilise un bureau chez elle (car elle fait 40 jours de télétravail), estimé à 15% de la superficie de l'habitation. Pour sa maison, elle a eu des frais :
 - D'électricité : 1200 EUR
 - De gaz : 1630 EUR
 - PrI : 995 EUR
 - Des intérêts d'emprunt hypothécaire : 2421,33 EUR
 - Sa maison a été achetée en 2010 pour 280000 EUR
- Achat de livres pour 185 EUR
- Achat d'une tenue de ville pour porter lors des festivités officielles de l'école : 250 EUR
- Frais de restaurant : total 850 EUR (650 EUR à titre privé, 200 EUR dans le cadre de ses missions, non remboursés par l'école)
- Cadeau à son directeur qui s'est marié : 100 EUR

Sachant qu'elle a eu un salaire brut après cotisations sociales de 34251,33 EUR, qu'elle bénéficie d'un remboursement de frais de déplacements entre le domicile et le lieu de travail de 550 EUR sur l'année, que le précompte professionnel retenu est de 9050,01 EUR, et qu'elle est imposée comme isolée avec 2 enfants à charge, veuillez remplir sa déclaration et calculer sa base imposable!